



BASSIN VERSANT  
DU GAPEAU



# LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DU SAGE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

VALIDÉ PAR LA CLE  
LE 6 JUILLET 2017



**BRL**  
Ingénierie





**BRL ingénierie**

**1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001  
30001 NIMES CEDEX 5**

<b>Date de création du document</b>	<b>08/12/2016</b>
<b>Contact</b>	<b>raphaelle.lavenus@brl.fr</b>

<b>Titre du document</b>	<b>Les scénarios alternatifs du SAGE du bassin-versant du Gapeau</b>
<b>Référence du document :</b>	
<b>Indice :</b>	<b>VF</b>

<b>Date émission</b>	<b>Indice</b>	<b>Observation</b>	<b>Dressé par</b>	<b>Vérfié et Validé par</b>
16/01/2017	V1	Première version des scénarios alternatifs – document de travail	Raphaëlle Lavenus, Charlotte Ronan	Charlotte Ronan
31/03/2017	V2	Révisions suite à la CLE du 13/03/2017	Raphaëlle Lavenus, Charlotte Ronan	Charlotte Ronan
06/06/2017	V3	Révisions suite aux CT de mai 2017	Raphaëlle Lavenus, Charlotte Ronan	Charlotte Ronan
09/06/2017	V4	Révisions suite au bureau de CLE du 08/06/2017	Raphaëlle Lavenus, Charlotte Ronan	Charlotte Ronan
28/08/2017	V5	Relecture générale des tableaux des scénarios alternatifs	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan
12/09/2017	<b>VF</b>	Prise en compte des remarques envoyées par le SMBVG le 31/08/2017	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan

# LES SCENARIOS ALTERNATIFS DU SAGE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Rappel du contenu du SAGE et de sa portée juridique	1
1.2 Présentation de la méthode pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie	3
<b>2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. PRESENTATION DE LA LOGIQUE GLOBALE DES TROIS SCENARIOS ALTERNATIFS .....</b>	<b>7</b>
3.1 Scénario 1 : Le scénario « socle »	8
3.2 Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour l'atteinte du bon état	8
3.3 Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et milieux	9
<b>4. PRESENTATION ET COMPARAISON DES TROIS SCENARIOS PAR VOLET.....</b>	<b>10</b>
4.1 Volet Quantité	10
4.2 Volet Qualité	13
4.3 Volet Milieux aquatiques	16
4.4 Volet Inondations	19
4.5 Volet Gouvernance	22
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>

# ILLUSTRATIONS

## TABLEAUX :

Tableau 1 : Matrice AFOM du scénario 1 .....	8
Tableau 2 : Matrice AFOM du scénario 2 .....	9
Tableau 3 : Matrice AFOM du scénario 3 .....	9

## FIGURES :

Figure 1 : Etapes de la mise en œuvre des SAGE .....	1
Figure 2 : La portée juridique des SAGE.....	2
Figure 3 : Méthode de définition des objectifs du SAGE et d'élaboration des scénarios alternatifs.....	3
Figure 4 : Les trois scénarios de SAGE étudiés.....	7
Figure 5 : Les trois scénarios alternatifs en quelques mots clés.....	8

# GLOSSAIRE

AAC	Aire d'Alimentation de Captage
ADES	Accès aux Données des Eaux Souterraines
AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMA	Aire Maritime Adjacente (du Parc national de Port-Cros)
AOA	Aire Optimale d'Adhésion (du Parc national de Port-Cros)
ASA	Association Syndicale Autorisée
Bassin-versant	Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac à un exutoire (confluence pour un cours d'eau), limité par le contour à l'intérieur duquel toutes les eaux s'écoulent en surface et en souterrain vers un exutoire
CBIO	Contrat de baie des îles d'Or
CCVG	Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
CLC	Corine Land Cover
CLE	Commission Locale de l'Eau
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
Directive ERU	Directive Eaux Résiduaires Urbaines
Doctrine MISEN	Règles générales à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des réseaux et ouvrages hydrauliques pour le département du Var
DOE	Débits Objectif d'Etiage
EH	Équivalent Habitant
EPAGE	Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
Eutrophisation	Enrichissement des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elles se manifestent par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'en suit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (Alimentation en eau potable, loisirs, ...)
EVP	Étude des Volumes Prélevables
FDPPMA	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
GEMAPI	Diminutif utilisé pour faire référence à la « réforme GEMAPI » qui crée un bloc de compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations qui reviennent aux communes ou blocs communaux (EPCI)
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement

INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA	Loi Sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
Loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Masses d'eau	Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE.
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective
PAPI	Plan d'Actions de Prévention des Inondations
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PDM	Programme de mesures (du SDAGE)
PGRE	Plan de Gestion des Ressources en Eau
PGRI	Plan de Gestion du Risque Inondation
Piezomètre	Forage de petit diamètre servant principalement à mesurer la hauteur piézométrique en un point donné d'un aquifère, c'est-à-dire le niveau de la nappe d'eau souterraine captée par le piézomètre
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNAC	Portion de Nappe Alimentant un Captage
PNPC	Parc national de Port-Cros
PNR	Parc Naturel Régional
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
RAMSAR	Traité intergouvernemental servant de cadre à l'action et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources
Ripisylve	Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre, elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (plus particulièrement saules, aulnes, frênes, à proximité du niveau d'eau).
RPQS	Rapport sur le prix et la qualité du service (eau potable et assainissement)
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile. Elle correspond aux terres labourables, aux superficies toujours couvertes d'herbe, aux cultures permanentes, aux jardins familiaux et aux cultures sous serre.
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCP	Société du Canal de Provence
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDEP	Schéma Directeur des Eaux Pluviales
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
SMBVG	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRHA	Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole
STEP	Station d'épuration
VMP	Volumes Maximum Prélevables
TRI	Territoire à Risque (inondation) Important
ZEC	Zone d'Expansion des Crues
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

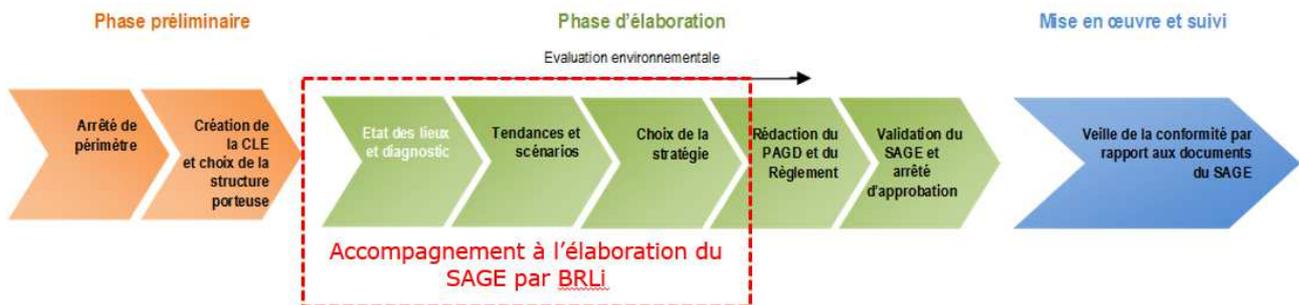
# 1. INTRODUCTION

## 1.1 RAPPEL DU CONTENU DU SAGE ET DE SA PORTEE JURIDIQUE

La mise en œuvre d'un SAGE suit une méthodologie bien précise<sup>1</sup>, même si celle-ci se doit d'être adaptée au contexte local. On distingue trois étapes :

- La **phase préliminaire** qui a pour objectif de délimiter un périmètre hydrographique cohérent, de constituer la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de décision du SAGE, et d'identifier la structure porteuse.
- La **phase d'élaboration** qui permet de définir, en plusieurs étapes de construction, une stratégie sur 10 ans pour le territoire du SAGE, à partir d'une base de connaissances partagée.
- La phase de **mise en œuvre et de suivi** qui est la concrétisation de la stratégie adoptée. Une révision du SAGE au bout de 6 ans permet de réajuster ou d'affiner la politique locale de l'eau menée sur le territoire.

Figure 1 : Etapes de la mise en œuvre des SAGE



BRLi a été mandaté pour accompagner le SMBVG et la CLE à l'élaboration du SAGE du bassin-versant du Gapeau, **de l'état des lieux au choix de la stratégie**. Le diagnostic a été présenté et enrichi en réunion de CLE le 14 octobre 2016. Il a été validé par la CLE le 24 janvier 2017. Il s'agit maintenant de lancer la phase prospective (« Tendances et scénarii ») pour construire ensemble les différents SAGE envisageables pour le territoire afin d'aiguiller la CLE dans le choix de la stratégie, stratégie qui servira de base à la rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement).

L'encadré suivant rappelle le contenu possible du règlement du SAGE, contenu qui est circonscrit dans l'article R212-47 du Code de l'environnement. La Figure 2 présente la portée juridique des SAGE et l'articulation avec les principaux documents d'urbanisme et de gestion de l'eau.

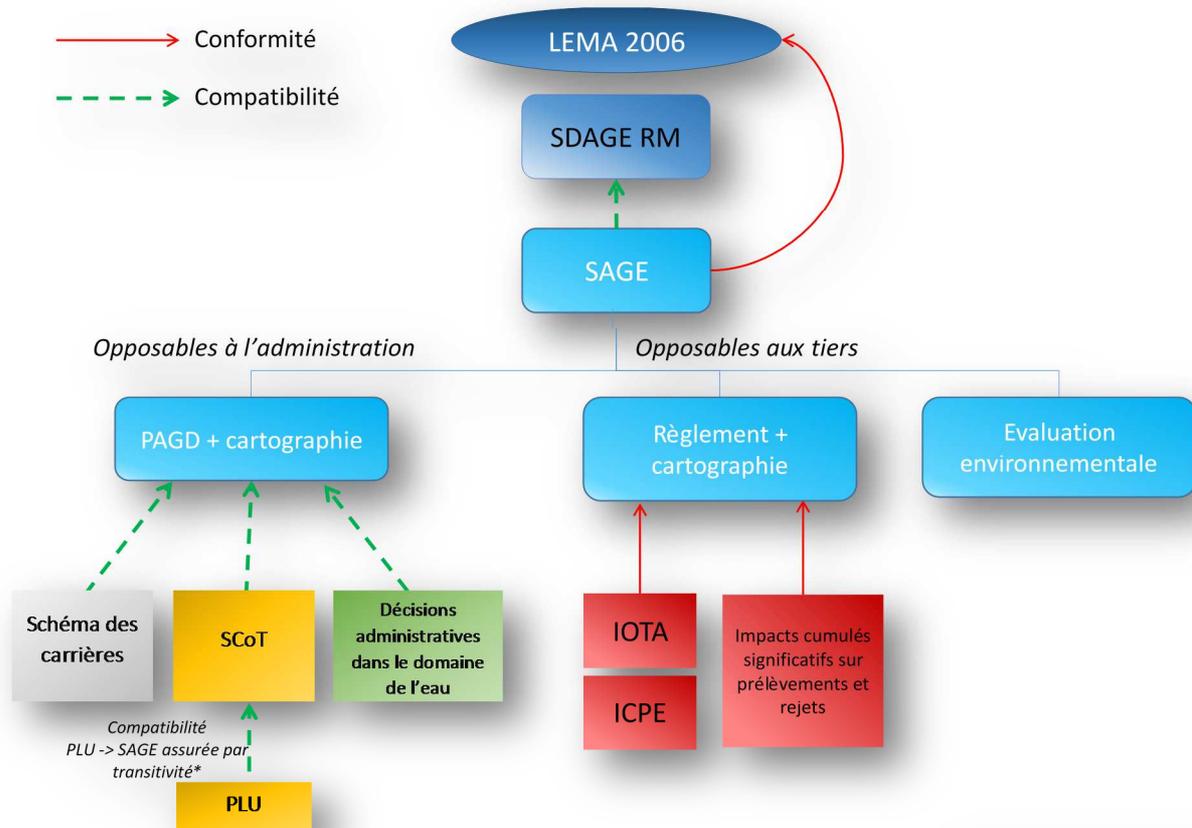
<sup>1</sup> Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement de de Gestion des Eaux – MEDDAT - 2008

## LE CONTENU DU REGLEMENT DES SAGE

Le contenu du Règlement du SAGE est défini dans le Code de l'environnement (art. R212-47). Il peut édicter des règles:

- de répartition de la ressource entre usages,
- pour les opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en de termes de prélèvements et de rejets, pour les ICPE et les IOTA ainsi que pour les exploitations agricoles procédant à des épandages.
- pour la restauration et la préservation des ressources sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable,
- pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques dans les zones soumises à l'érosion,
- pour le maintien et la restauration des zones humides d'intérêt environnemental particulier,
- pour définir une obligation d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et assurer la continuité écologique.

Figure 2 : La portée juridique des SAGE



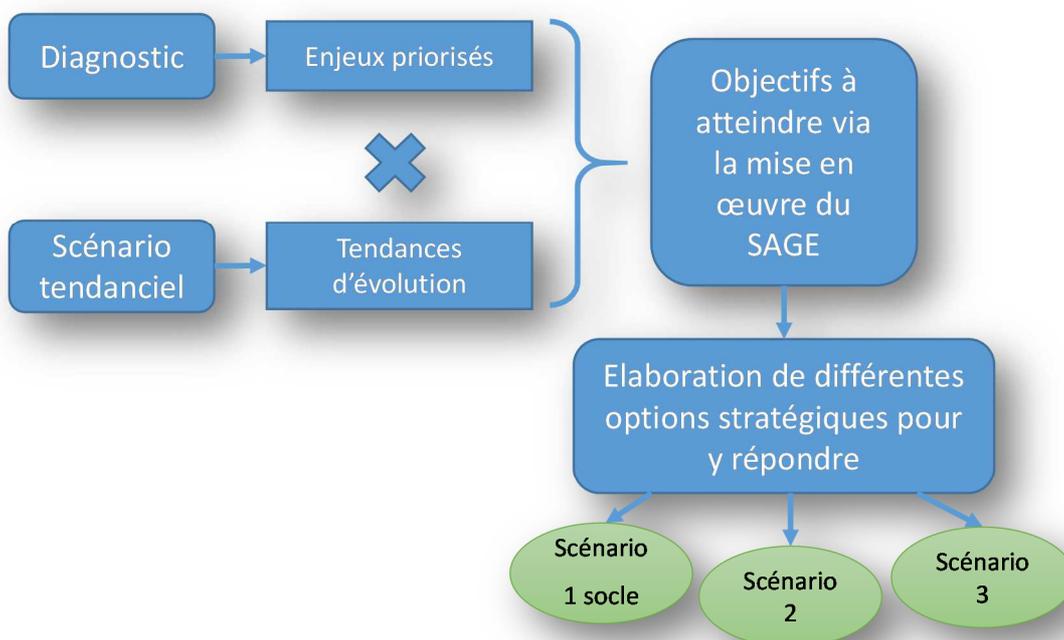
\*loi n°2010-788 du 12 juillet 2010

## 1.2 PRESENTATION DE LA METHODE POUR L'ELABORATION DES SCENARIOS ALTERNATIFS ET LE CHOIX DE LA STRATEGIE

A partir des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et des tendances d'évolution pressenties sur le territoire déterminées dans le scénario tendanciel, vingt-quatre objectifs ont été définis (cf. Figure 3). C'est à partir de ces objectifs qu'ont été construits trois scénarios alternatifs.

Ces scénarios sont des options de SAGE possibles pour répondre plus ou moins partiellement aux objectifs du SAGE. Ils sont contrastés, tant d'un point de vue de l'ambition qu'il se fixe que des leviers auxquels ils font appel pour atteindre les objectifs du SAGE. L'idée est de mettre en évidence les choix politiques et techniques, les priorités et les niveaux d'ambition qui s'offrent à la CLE.

Figure 3 : Méthode de définition des objectifs du SAGE et d'élaboration des scénarios alternatifs



Cette étape a été co-construite avec la CLE, le Bureau de CLE et les commissions thématiques :

- **Une séquence participative a été organisée en réunion de CLE (le 13 mars 2017) :** L'objectif a été d'apporter un éclairage sur les futurs possibles en définissant le contenu des SAGE envisageables sur le territoire. La CLE a fourni les pistes de travail à approfondir en commissions thématiques.
- **Trois réunions en commissions thématiques avec des ateliers « Prospective et Créativité » (les 18 et 19 mai 2017) :** Le résultat de ces travaux a ensuite été présenté aux commissions thématiques. Celles-ci ont eu pour objectif d'analyser les idées qui en avaient émané, essentiellement sur le plan technique. Il s'agissait de préciser les actions de certains axes, de se prononcer sur leur faisabilité, d'émettre des propositions alternatives, etc. Les apports des acteurs ont permis de préciser chaque scénario et de déterminer leur plus-value environnementale (quels apports sur le territoire ? quelle échelle concernée ?), sociale et économique (chiffrage estimatif de certaines actions, etc.) afin d'apporter une aide à la décision pour le choix de la stratégie du SAGE.

- **Une réunion en Bureau de CLE (le 8 juin 2017) puis en CLE (le 23 juin 2017) pour partager le travail réalisé en commissions thématiques.** L'objectif de ces réunions était de garantir une bonne appropriation des scénarios par tous les membres de la CLE, afin que ceux-ci puissent se positionner en toute connaissance de cause sur la stratégie à retenir.

## 2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SAGE

Le tableau suivant présente pour chaque volet du SAGE les objectifs du SAGE, définis à partir des tendances d'évolution à l'œuvre mises en évidence dans le scénario tendanciel et des enjeux identifiés dans le diagnostic.

Ces objectifs sont repris pour construire les scénarios alternatifs. Les enjeux en **bleu gras** sont les enjeux prioritaires. Les objectifs indiqués **en gras** sont les objectifs prioritaires du SAGE.

Volet	Scénario tendanciel	Enjeux (issus du diagnostic du SAGE)	Traduction des enjeux en objectifs possibles pour le SAGE
<b>Volet quantité :</b> Des ressources en eau essentielles au développement socio-économique mais vulnérables aux sécheresses	<p> La mise en place d'une gestion quantitative de la ressource (PGRE) mais :</p> <p> Les risques en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disponibilité des ressources (<i>changement climatique</i>),</li> <li>• de conflits d'usage.</li> </ul> <p>La sécurisation des ressources AEP à l'amont (<i>interconnexion, économies, d'eau, nouvelles ressources...</i>)</p> <p> Un fort enjeu en termes de coordination avec la Société du Canal de Provence (<i>AEP et irrigation</i>)</p> <p>Une attention à porter sur l'intrusion du biseau salé dans la perspective du changement climatique (<i>baisse de la recharge, élévation du niveau de la mer</i>)</p> <p>Augmentation modérée des prélèvements à destination du secteur industriel</p>	<p><b>Optimisation de la gestion des canaux gravitaires pour limiter l'impact local des prélèvements</b></p> <p><b>Recherche de solutions pour garantir la sécurisation des ressources pour l'eau potable, notamment à l'amont du bassin-versant</b></p> <p><b>Amélioration des connaissances sur le fonctionnement et l'utilisation des ressources</b></p> <p>Mise en place d'une négociation avec la SCP pour assurer la sécurisation des ressources en eau pour l'AEP et l'irrigation.</p> <p>Régulation des prélèvements agricoles pour assurer un partage équitable de la ressource entre usagers et prévenir les conflits entre arrosants / Mise en place d'un protocole de gestion en période de crise</p> <p>Adaptation des prélèvements dans les ressources superficielles pour respecter les débits objectifs d'étiage</p> <p>Suivi quantitatif des ressources pour anticiper les effets du changement climatique et assurer la pérennité d'utilisation des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques</b></li> <li>➤ <b>Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire (AEP et irrigation)</b></li> <li>➤ <b>Sensibiliser les usagers à l'utilisation économe des ressources en eau</b></li> <li>➤ <b>Améliorer les connaissances sur la potentialité des ressources et sur les prélèvements (prélèvements individuels et canaux)</b></li> <li>➤ Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP</li> <li>➤ Prévenir les conflits d'usages</li> </ul>
<b>Volet qualité :</b> La maîtrise des pollutions agricoles, urbaines et industrielles : vers une amélioration des pratiques	<p> La baisse des pollutions d'origine agricole sur l'aval du bassin (<i>Zone vulnérable nitrate et ZPAAC</i>)</p> <p> L'urbanisation croissante du territoire avec un risque d'augmentation des pollutions urbaines lié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A l'accroissement du lessivage des sols du fait de l'imperméabilisation</li> <li>○ A l'augmentation du volume des effluents des STEP, notamment en période d'étiage</li> <li>○ Au risque de saturation de plusieurs STEP (<i>notamment Méounes et Carnoules</i>)</li> </ul> <p>⇒ Des impacts sur l'état des masses d'eau superficielles, souterraines et littorales, notamment en période d'étiage et lors d'évènement pluvieux intenses</p> <p> Une protection insuffisante des aires d'alimentation de captage situées en zone urbaine ou péri-urbaine et des zones stratégiques pour le futur</p> <p>Une attention à porter à l'avancée du biseau salé</p> <p>Une incertitude sur l'évolution des pollutions des centres équestres</p> <p>Une attention à porter aux ICPE non conformes</p> <p>Une qualité des eaux de baignade à surveiller (<i>ANC des campings, rejets d'effluents, forte fréquentation du littoral et de la rade</i>)</p> <p>Des usages maritimes insuffisamment organisés</p>	<p><b>La gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales</b></p> <p><b>L'amélioration des connaissances sur la qualité des ressources en eau du territoire</b></p> <p>L'amélioration des équipements et réseaux d'assainissement collectif</p> <p>L'amélioration des équipements d'assainissement non collectif</p> <p>L'intrusion d'eau saline dans les alluvions</p> <p>La réduction des pollutions d'origine agricole</p> <p>La réduction des pollutions émises par les centres équestres</p> <p>L'application de la réglementation en matière de prévention des pollutions de l'eau</p> <p>La réduction des pollutions industrielles</p> <p>Le maintien de la qualité des eaux de baignade</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Améliorer l'état chimique des ressources en agissant sur les pressions identifiées prioritaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques</b></li> <li>○ <b>Encadrer les usages les plus impactants</b></li> <li>○ <b>Gérer les flux de polluants cumulés</b></li> </ul> </li> <li>➤ Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire</li> <li>➤ Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des ressources</li> </ul>

Volet	Scénario tendanciel	Enjeux	Traduction des enjeux en objectifs possibles pour le SAGE
<b>Volet milieux aquatiques :</b> la restauration et la préservation des milieux aquatiques, garants de l'équilibre fonctionnel du bassin-versant	<p> 4 seuils définis prioritaires (<i>aménagement pour assurer la continuité piscicole</i>)</p> <p>L'amélioration de l'entretien des cours d'eau sur les secteurs prioritaires grâce au programme d'entretien et de travaux porté par le SMBVG</p> <p> Des cours d'eau déconnectés du paysage et du mode de vie des riverains (<i>facteur de risque pour le bon état des masses d'eau</i>)</p> <p> L'incertitude sur l'évolution des pressions liées à la continuité écologique à l'échelle du bassin-versant</p>	<p><b>La restauration de la continuité écologique</b></p> <p><b>L'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau</b></p> <p><b>La protection des zones humides</b></p> <p><b>La mise en valeur patrimoniale des ressources en eau</b></p> <p>La restauration et la préservation des espaces de bon fonctionnement</p> <p>La maîtrise de la prolifération des espèces exotiques envahissantes</p> <p>La gestion de l'érosion du littoral</p> <p>L'entretien de la ripisylve</p> <p>L'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques</p> <p>La préservation des milieux naturels maritimes et continentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires</b></li> <li>➤ <b>Améliorer la résilience des cours d'eau (restauration de l'hydromorphologie, gestion des espèces exotiques envahissantes, espaces de bon fonctionnement, etc.)</b></li> <li>➤ <b>Créer une appropriation du bassin-versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques</b></li> <li>➤ Restaurer et protéger les secteurs à enjeux naturels</li> <li>➤ Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques</li> </ul>
<b>Volet Inondations :</b> Une cohérence à trouver entre la gestion des inondations et la gestion des milieux aquatiques	<p> La mise en place de la GEMAPI peut favoriser une intégration des enjeux « Milieux aquatiques » et « Risques inondation »</p> <p>Une gestion des inondations à l'échelle du bassin-versant plus cohérente grâce à la mise en œuvre du PAPI</p> <p> L'accroissement de l'artificialisation du territoire avec des risques de ruissellement identifiés (<i>Carnoules, Hyères, Cuers, Collobrières, La Crau et Pignans</i>)</p> <p>L'augmentation de l'exposition de la population et des activités économiques aux risques inondation, notamment du fait des submersions marines (<i>changement climatique</i>)</p> <p> Une gestion du risque inondation qui ne protège pas assez les milieux (<i>ex. artificialisation des berges, aménagement du territoire qui favorise les ruissellements, etc.</i>)</p>	<p><b>La valorisation des ZEC et la restauration des restanques</b></p> <p>L'aménagement du territoire et de l'occupation du sol</p> <p>La recherche de stratégies d'entretien voire de renaturation des cours d'eau efficaces et adaptées à la diversité des situations</p> <p>La gestion quantitative des eaux pluviales cohérente à l'échelle du bassin-versant</p> <p>Le développement de la solidarité amont-aval entre communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin-versant</b></li> <li>➤ <b>Développer une solidarité de bassin</b></li> <li>➤ <b>Réduire l'aléa lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau</b></li> <li>➤ Développer la culture du risque inondation</li> <li>➤ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes</li> </ul>
<b>Volet Gouvernance :</b> Une coordination des nombreuses démarches liées à l'eau au niveau local	<p> Possibles transferts de compétences au Syndicat du bassin-versant du Gapeau pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (<i>GEMAPI</i>)</p> <p>Lisibilité des politiques mises en œuvre entravée par un manque de coordination et communication</p> <p>Une prise en compte des milieux aquatiques insuffisante dans la gestion des inondations</p>	<p><b>Coordination du SAGE avec démarches liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement</b></p> <p><b>Coordination du SAGE avec les démarches liées à la gestion du risque inondation</b></p> <p><b>Préparation de la réforme GEMAPI</b></p> <p><b>La pérennisation de la concertation sur le territoire au-delà de la démarche d'élaboration du SAGE</b></p> <p>La mutualisation de la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE</b></li> <li>➤ <b>Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement</b></li> <li>➤ <b>Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs</b></li> <li>➤ <b>Associer l'ensemble des acteurs du bassin versant à la démarche</b></li> </ul>

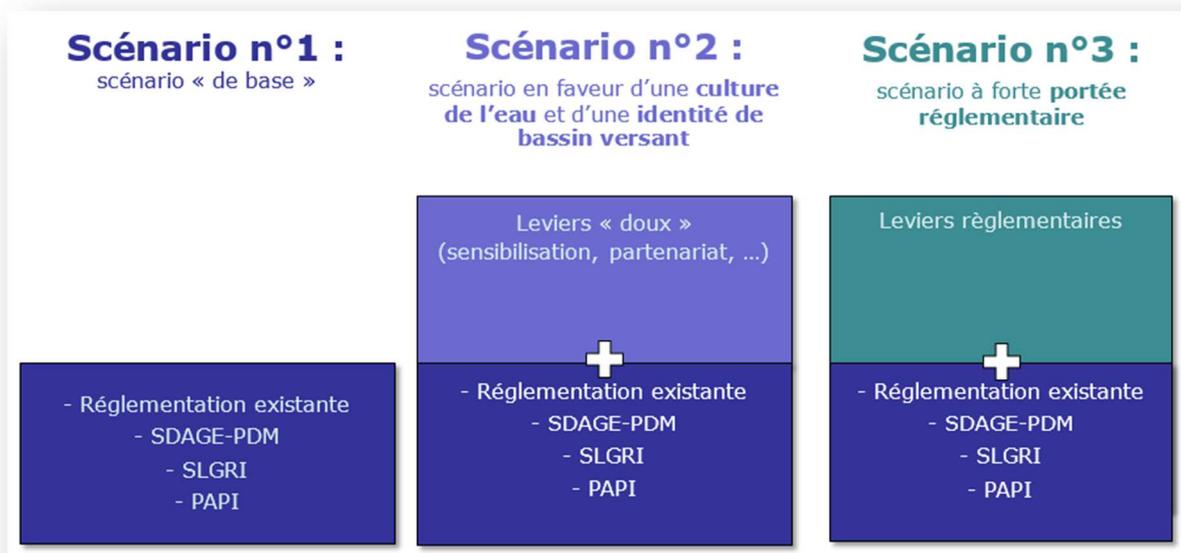
### 3. PRESENTATION DE LA LOGIQUE GLOBALE DES TROIS SCENARIOS ALTERNATIFS

Trois scénarios alternatifs ont été élaborés. Ils se distinguent à la fois par leur **niveau d'ambition** (les objectifs du SAGE sont atteints de manière plus ou moins partielle) et les **leviers d'action** mis en œuvre pour atteindre les objectifs du SAGE (leviers « doux » vs réglementation) :

- Le premier scénario présente le **socle commun aux trois scénarios**. Il est non négociable, puisque constitué des mesures nécessaires pour répondre à la législation environnementale existante, aux prescriptions du SDAGE et du PDM. Il prend également en compte l'ensemble des projets à l'œuvre sur le territoire avec lesquels le SAGE devra s'articuler (notamment le PAPI et la SLGRI).
- Le deuxième scénario vise à étudier les implications d'un SAGE qui promeut le **développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin versant** pour l'atteinte du bon état.
- Le troisième scénario consiste à mettre en œuvre un SAGE avec **une forte portée réglementaire** pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux.

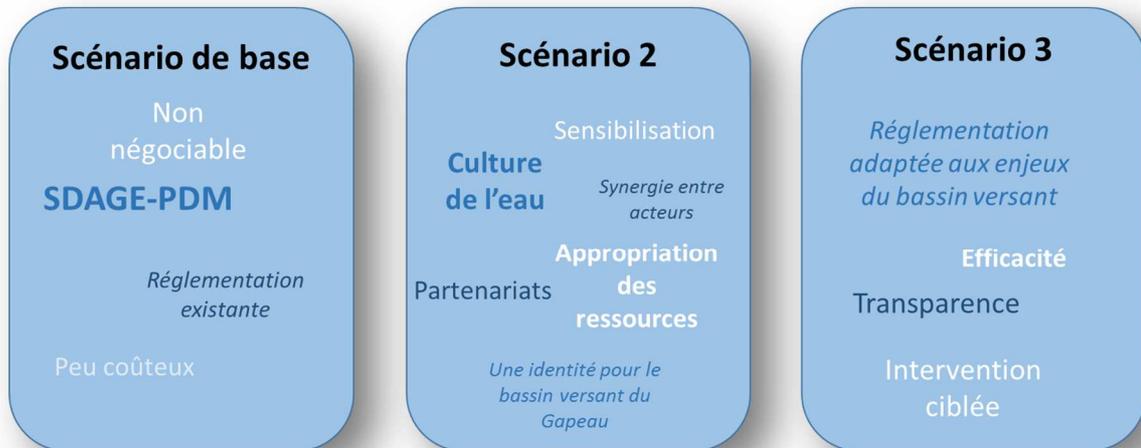
A bien avoir à l'esprit que les scénarios 2 et 3 comprennent le scénario 1. Ceci est illustré dans le schéma ci-dessous.

Figure 4 : Les trois scénarios de SAGE étudiés



La figure suivante présente la logique globale des trois scénarios en quelques mots clés.

Figure 5 : Les trois scénarios alternatifs en quelques mots clés



### 3.1 SCENARIO 1 : LE SCENARIO « SOCLE »

Le scénario 1 reprend la réglementation en vigueur, il adapte au contexte local les orientations du SDAGE et les dispositions du PDM et propose des dispositions pour assurer une bonne articulation avec les projets existants sur le bassin versant (notamment le PAPI et la SLGRI). Il ne déploie pas l'ensemble des outils et leviers à disposition des SAGE. Sa plus-value reste donc modérée pour le territoire mais l'application peut se faire à moindres frais.

Tableau 1 : Matrice AFOM du scénario 1

Atouts	Faiblesses
Peu coûteux Facile à mettre en œuvre	Risque de non atteinte des objectifs de bon état Appropriation assez limitée des enjeux par les habitants
Opportunités	Menaces
Application d'un premier SAGE sur le territoire (c'est déjà un « mieux » en quelque sorte)	Manque d'ambition qui pourrait entraîner un manque de visibilité du SAGE

### 3.2 SCENARIO 2 : UN SAGE QUI PROMeut LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE L'EAU ET D'UNE IDENTITE DE BASSIN-VERSANT POUR L'ATTEINTE DU BON ETAT

Le scénario 2 est plus ambitieux que le scénario 1. Le syndicat et la CLE s'appuient sur **les leviers « doux »** du SAGE, à savoir la recherche de partenariats, la sensibilisation, la formation et la communication pour atteindre les objectifs du SAGE. L'ambition est d'impulser une dynamique forte autour du SAGE pour créer une **identité de bassin-versant** et **développer une culture de l'eau**, c'est-à-dire faire en sorte que les acteurs s'approprient leur ressource et les milieux associés pour être à même de mieux les protéger. Dans ce scénario, le syndicat et la CLE parient sur la synergie entre acteurs et la dynamique impulsée par le projet **pour modifier les comportements** et faire **émerger des solutions « gagnant-gagnant »** à l'échelle du territoire.

Il est apparu très pertinent de proposer ce type de scénario pour le territoire du SAGE du bassin versant du Gapeau dans la mesure où beaucoup d'acteurs ont rapporté une multitude de comportements illégaux, « sauvages » qui impactent très fortement les milieux. Les ressources en eau et les milieux aquatiques sont délaissés et déconnectés du paysage et du mode de vie des riverains.

Ce scénario implique qu'il y aient des moyens humains supplémentaires pour l'animation du SAGE sur l'ensemble des volets.

**Tableau 2 : Matrice AFOM du scénario 2**

Atouts	Faiblesses
<p>Impulser un véritable projet de territoire favorisant l'engagement des acteurs</p> <p>Un outil efficace pour l'atteinte du bon état et la mise en valeur des ressources</p> <p>Une animation dédiée sur le territoire pour faire vivre le projet</p>	<p>Coût de mise en œuvre – avec un ou plusieurs postes d'animation</p> <p>Des impacts qui se feront sentir sur le moyen long terme (temps de l'appropriation – prise de conscience – action)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Mettre en œuvre un outil de gestion qui favorise la gestion des conflits et assurer une efficacité à long terme</p>	<p>Incertitude sur la réactivité des acteurs locaux (pro-actifs)</p>

### 3.3 SCENARIO 3 : UN SAGE AVEC UNE FORTE PORTEE REGLEMENTAIRE POUR UNE AMELIORATION EFFICACE DE L'ETAT DES RESSOURCES ET MILIEUX

Le scénario 3 se fixe un même niveau d'ambition que le scénario 2 en termes d'amélioration de l'état des ressources et milieux. Les moyens pour les atteindre sont différents. C'est en s'appuyant sur la **portée réglementaire du SAGE** que l'état des ressources et milieux s'améliore. Il ne s'agit pas de mettre le territoire sous cloche, mais d'intervenir de manière « chirurgicale », ciblée, pour instaurer une réglementation adaptée aux problématiques du territoire (réglementation différenciée selon les secteurs géographiques).

Par ailleurs, l'esprit du règlement des SAGE est de s'adapter au mieux aux spécificités du territoire et de ses acteurs : l'idée est de laisser une certaine flexibilité (par exemple, prévoir un délai acceptable pour la mise en conformité aux règles du SAGE, définir des dérogations sous certaines conditions – par ex. coûts disproportionnés-) pour assurer une adhésion des acteurs à la démarche.

**Tableau 3 : Matrice AFOM du scénario 3**

Atouts	Faiblesses
<p>Outil transparent et efficace pour l'atteinte du bon état</p> <p>Affichage d'une volonté politique forte d'améliorer l'état des ressources et milieux</p>	<p>Réticence possible des acteurs locaux</p> <p>Risque d'un manque d'adhésion à la démarche</p> <p>Coûts induits possiblement importants pour certains acteurs</p>
Opportunités	Menaces
<p>Instauration d'un outil de gestion solide pour le bassin-versant</p> <p>Meilleure adaptation aux effets du changement climatique</p>	<p>Perception par les acteurs de mettre le territoire sous cloche (frein au développement du territoire)</p> <p>Risque d'un manque de moyens de contrôle pour assurer un respect des nouvelles règles</p>

## 4. PRESENTATION ET COMPARAISON DES TROIS SCENARIOS PAR VOLET

### 4.1 VOLET QUANTITE

La gestion quantitative des ressources en eau est un enjeu fort sur le bassin versant du Gapeau puisque les ressources superficielles et la nappe alluviale du Gapeau ont été classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), classement qui reflète le déséquilibre structurel besoins/ressources. Pour faire face à cette problématique, le SDAGE demande l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour définir la répartition des volumes maximum prélevables entre usages et mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des Débits Objectifs d'Etiage (DOE) et des niveaux piézométriques d'alerte. Il est également prévu sur le territoire, la création d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) et l'élaboration d'un protocole de gestion de crise pour partager les volumes maximum prélevables entre irrigants et anticiper les éventuels conflits d'usage.

L'ensemble de ces dispositions fortes est inclus dans le scénario 1. Ces dispositions sont accompagnées de mesures de partage des connaissances et de communication pour inciter aux économies d'eau.

Bien que le scénario de base comprenne plusieurs mesures d'envergure, il présente des insuffisances pour assurer le bon état quantitatif des masses d'eau à moyen terme. En effet :

- Il propose peu de mesures incitatives pour espérer véritablement changer les comportements,
- Il ne prévoit pas de mesures spécifiques sur les zones présentant de forts impacts cumulés (notamment le bassin versant médian sur lequel se cumulent des prélèvements agricoles importants dans le Gapeau et des prélèvements domestiques dans les alluvions)
- Aucune disposition n'est envisagée pour maîtriser l'impact des forages domestiques sur l'état quantitatif des ressources, alors que cet enjeu est ressorti comme majeur sur le territoire.

Aussi, les scénarios 2 et 3 apparaissent complémentaires au scénario 1 pour répondre à ces problématiques. Le scénario 2 propose d'étudier les impacts locaux des prélèvements et d'agir sur les tronçons de cours d'eau soumis à des risques pour les milieux. Il contient également de nombreuses dispositions visant à sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques et à développer les partenariats entre collectivités pour profiter d'économies d'échelle dans la recherche de solutions de sécurisation. Il est également riche de propositions pour améliorer la connaissance sur les ressources et les prélèvements en eau.

Le scénario 3 propose quatre principes de règle pour mieux suivre et maîtriser les prélèvements domestiques (soumis à déclaration) et non domestiques (soumis à autorisation), ce qui devrait permettre de maîtriser les impacts cumulés des prélèvements et d'assurer un équilibre quantitatif des ressources sur le long terme. Se pose toutefois la question de l'acceptabilité sociale de ces règles et des moyens de contrôle à mettre en œuvre pour assurer leur application effective.

***Conclusion : Le scénario 1 répond à l'urgence de l'état actuel des ressources en eau mais présente de nombreuses lacunes pour atteindre et maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau à plus long terme. Il présente en effet, peu de dispositions concernant l'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs et la gestion des zones à forts enjeux. Les scénarios 2 et 3 viennent combler ces limites en proposant d'agir sur ces trois points.***

Les tableaux suivants présentent les dispositions pour chaque scénario. Les dispositions indiquées en [couleur et surlignées](#) sont les dispositions relevant de la portée réglementaire du SAGE.

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>Objectif 1.1:</b> Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer le respect des débits réservés</li> <li>➤ Préserver les ressources du territoire et assurer le respect des Débits Objectifs d'Etiage (inscription des Volumes Maximum Prélevables dans le règlement du SAGE)</li> <li>➤ Assurer la bonne mise en œuvre du Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE)</li> <li>➤ Mettre en place l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier l'impact local des prélèvements superficiels (notamment sur le tronçon du Gapeau médian et sur le Réal Martin) (inclus dans le PGRE)</li> <li>➤ Etudier et améliorer la gestion des canaux pour limiter l'impact local des prélèvements (Inclus dans le PGRE)</li> <li>➤ Améliorer le suivi quantitatif des cours d'eau (inclus dans le PGRE)</li> <li>➤ Moderniser les canaux (inclus dans le PGRE)</li> <li>➤ Moduler les débits réservés selon les saisons dans le respect des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour suivre les prélèvements entraînant un impact local sur la ressource</a></li> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour limiter l'impact des forages sur l'équilibre des ressources</a></li> </ul>
	<b>Objectif 1.2:</b> Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre à disposition des services de l'Etat les données de suivi des alluvions du Gapeau sous ADES (conductivité et niveau piézométrique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer les connaissances sur les forages domestiques en priorité sur les alluvions du Gapeau (sensibilisation des riverains)</li> <li>➤ Sensibiliser les foreurs à déclarer les forages</li> </ul>	
	<b>Objectif 1.3 :</b> Prévenir les conflits d'usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer en concertation avec les préleveurs un protocole de gestion de crise qui assure le partage équitable de la ressource et le respect des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le dialogue entre usagers autour d'évènements de concertation (par ex. utilisation de l'outil Wat-A-Game)</li> <li>➤ Rappeler aux usagers la réglementation liée aux prélèvements dans les ressources par un accompagnement individualisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour maîtriser les nouvelles autorisations</a></li> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour compenser toutes nouvelles autorisations par des économies d'eau</a></li> </ul>
	<b>Objectif 1.4:</b> Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter les usagers à étudier et comparer les différentes solutions de sécurisation pour mettre en œuvre celles qui sont les plus pertinentes d'un point de vue environnemental et économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amorcer une réflexion collective pour profiter d'économies d'échelle dans la sécurisation de l'eau</li> <li>➤ Favoriser les partenariats entre usagers et collectivités pour engager une coordination avec la SCP pour l'approvisionnement en eau du territoire</li> <li>➤ Créer de nouvelles ressources (bassin de rétention, retenues collinaires, unité de stockage) si nécessaire (après avoir étudié les potentiels d'économies d'eau)</li> <li>➤ Etudier les possibilités de réinfiltration dans le milieu</li> <li>➤ Encourager à la réutilisation des eaux usées traitées</li> </ul>	
	<b>Objectif 1.5 :</b> Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau (Particulier, Collectivité, touriste...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier et réaliser des économies d'eau avant de créer de nouvelles ressources</li> <li>➤ Communiquer sur les bonnes pratiques</li> <li>➤ Inciter les communes à l'amélioration des rendements des réseaux (argumentaire sur les coûts évités, les pénalités, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener des campagnes de sensibilisation ambitieuses auprès des usagers pour inciter aux comportements économes en eau (riverains, camping, artisans, agriculteurs, etc.)</li> <li>➤ Inciter aux économies d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, espaces verts...)</li> <li>➤ Communiquer sur les variations de débits du Gapeau liées à l'utilisation des forages</li> <li>➤ Rappeler la réglementation sur la déclaration des ouvrages domestiques (en dessous de 1000 m<sup>3</sup>/an)</li> </ul>	

	<i>Logique globale du scénario</i>	<b>Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau</b>	<b>Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux</b>	<b>Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux</b>
		<b>Scénario de base</b>	<b>Scénario de base + Leviers « doux »</b>	<b>Scénario de base + Levier réglementaire</b>
<b>VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>Objectif 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau et usages du territoire et accompagner à l'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier les potentialités des karts</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur les échanges nappe/rivière (programme de recherche ?)</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur l'intrusion d'eau salée</li> <li>➤ Etudier l'impact des prélèvements souterrains (notamment non déclarés) sur les débits du Gapeau</li> <li>➤ Etudier les pratiques culturelles (avec/sans irrigation)</li> <li>➤ Etudier le rôle des canaux d'irrigation dans l'alimentation de la nappe</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur l'aménagement du territoire, en intégrant une vision prospective</li> </ul>	

## 4.2 VOLET QUALITE

Ce deuxième volet, qui complète le premier sur l'aspect qualitatif des masses d'eau est organisé en trois grands objectifs agissant respectivement sur l'état des masses d'eau, les captages en eau potable et l'amélioration des connaissances.

Le scénario de base est ici un minimum, qui malgré le fait qu'il aborde les pressions principales (assainissement collectif et non collectif, agriculture, centres équestres, eaux pluviales, etc...) ne propose quasiment que du rappel de la réglementation existante. Ce manque de mesures fortes crée un risque de non atteinte du bon état des masses d'eau.

La force du scénario 2 est d'aller plus loin dans les solutions proposées en y intégrant plus de moyens de suivi et de sensibilisation, et en traitant de problématiques non abordées dans le premier scénario (par exemple, la thématique « déchet » (obj 2.1.1)), ou encore en intervenant sur l'amélioration de la capacité épuratoire des milieux. Le scénario 2 est plus large dans son champ d'action et permet d'atteindre le bon état des masses d'eau de manière certaine. Il favorise une responsabilisation des acteurs du territoire, ce qui garantit des résultats sur le long terme.

S'appuyer sur la portée réglementaire du SAGE pour traiter des enjeux du volet Qualité présente également une réelle plus-value pour le territoire, notamment sur les trois premiers sous-objectifs (2.1.1, 2.1.2., 2.1.3). En effet, l'objectif 2.2 qui porte sur la protection des captages en eau potable est moins prioritaire sur le bassin versant et l'objectif 2.3 sur l'amélioration de la connaissance ne relève pas de la portée réglementaire des SAGE. Bien que le scénario 3 puisse favoriser une amélioration rapide de l'état des masses d'eau, plusieurs points de vigilance doivent être considérés. En effet, l'instauration d'une réglementation plus poussée peut engendrer des coûts indirects importants, spécifiquement pour les collectivités et le secteur agricole. Cela peut nourrir une méfiance des acteurs vis-à-vis du projet et entraver son appropriation. Par ailleurs, la mise en place de règles sur le territoire du SAGE ne va pas impliquer mécaniquement un renforcement des contrôles, ce qui peut limiter l'efficacité de la portée réglementaire du SAGE.

***Conclusion : Le scénario 1 apparaît comme la base d'un premier travail à effectuer, à savoir faire respecter la réglementation en vigueur. En effet, il est ressorti de la concertation, qu'il y a, sur le territoire, une réelle insuffisance en la matière. Il existe toutefois un risque que cela ne suffise pas à atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau. Les scénarios 2 et 3 sont donc à privilégier. Le scénario 2 s'inscrit dans une vision de long terme en agissant sur les mentalités pour favoriser les comportements vertueux. Il prévoit un partage équilibré des efforts à réaliser avec l'implication de l'ensemble des usages. Le scénario 3, s'il est combiné à un accompagnement pédagogique pour être socialement accepté, constitue un outil très efficace pour traiter des problèmes de pollution sur les secteurs à enjeu.***

Les tableaux suivants présentent les dispositions pour chaque scénario. Les dispositions indiquées en **couleur et surlignées** sont les dispositions relevant de la portée réglementaire du SAGE.

	<i>Logique globale du scénario</i>	<b>Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau</b>	<b>Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux</b>	<b>Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux</b>
		<b>Scénario de base</b>	<b>Scénario de base + Leviers « doux »</b>	<b>Scénario de base + Levier réglementaire</b>
<b>VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU</b>	<p><b>Objectif 2.1.1: Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires :</b></p> <p><i>Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encourager à la réalisation/mise à jour de diagnostics de réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement</li> <li>➤ Encourager à l'élaboration/mise à jour de schémas directeurs des eaux pluviales</li> <li>➤ Sensibiliser les particuliers et les collectivités pour la mise aux normes de leurs installations d'assainissement</li> <li>➤ Appuyer les SPANC et mettre en œuvre une coopération inter-SPANC</li> <li>➤ Engager un partenariat avec la chambre d'agriculture pour intégrer davantage dans le conseil aux agriculteurs la prise en compte des ressources en eau et milieux aquatiques</li> <li>➤ Encourager à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (agriculteurs, collectivités et particuliers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser un suivi personnalisé des gestionnaires des STEP identifiées comme impactantes pour optimiser le fonctionnement des stations et limiter leur impact sur les milieux récepteurs (notamment à l'étiage)</li> <li>➤ Favoriser le développement des réseaux séparatifs (Assainissement/Pluvial)</li> <li>➤ Inciter à l'évacuation des eaux de vidanges des piscines vers les réseaux collectifs d'eau pluviale ou à défaut sur le terrain naturel (après 15 jours sans traitement) ou Inciter à définir des modalités d'évacuation des eaux de vidanges des piscines définies en accord avec les mairies</li> <li>➤ Inciter au développement des aires de lavage et former les agriculteurs à leur bonne utilisation</li> <li>➤ Accompagner les centres équestres à la mise aux normes de leur installation</li> <li>➤ Valoriser les fumiers et autres déchets organiques issus des centres équestres</li> <li>➤ Informer les établissements publics et les entreprises de l'utilisation de techniques de bio-nettoyage</li> <li>➤ Récupérer les déchets dangereux des particuliers dans les déchèteries</li> <li>➤ Lutter contre les décharges sauvages sur l'ensemble du territoire</li> <li>➤ Rétablir les bandes enherbées le long des cours d'eau</li> <li>➤ Travailler sur le développement de la ripisylve</li> <li>➤ Sensibiliser les acteurs à la réglementation sur les normes de rejets et les pratiques d'épandage</li> <li>➤ Sensibiliser les riverains (notamment les plus jeunes) sur l'environnement (ressources en eau, déchets sauvages, etc.).</li> </ul>	
	<p><b>Objectif 2.1.2 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires :</b></p> <p><i>Encadrer les usages les plus impactants</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier et mettre en œuvre les actions de réduction des pollutions des STEP : traitement tertiaire, dispersion des rejets, zone tampon en sortie de STEP</li> <li>➤ Rappeler la réglementation pour les mises en conformité des STEP non conformes</li> <li>➤ Rappeler la réglementation sur les eaux pluviales aux collectivités et entreprises du territoire</li> <li>➤ Inciter à la compensation suite à l'imperméabilisation des sols pour éviter la hausse des ruissellements de polluants vers les cours d'eau (lien fort avec le volet Quantité et le volet Inondations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier les possibilités de traitement des eaux pluviales sur les zones présentant des ruissellements importants</li> <li>➤ Inciter à la mise en place de traitement des eaux pluviales sur les canaux d'irrigation avant rejet au milieu</li> <li>➤ Inciter les communes à encadrer le développement des centres équestres (PLU)</li> <li>➤ Favoriser les bonnes pratiques agricoles</li> <li>➤ Communiquer sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle sur les pratiques d'épandage pour limiter les pollutions à la nappe et par ruissellement</a></li> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle sur le traitement des eaux pluviales</a></li> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle sur la compensation à l'imperméabilisation</a></li> </ul>

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU</b>	<b>Objectif 2.1.3 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires :</b> <i>Gérer les flux de polluants cumulés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les flux maximum admissibles par secteur homogène sur l'ensemble du bassin versant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire un lien avec l'enjeu quantité sur la question de la salinisation des terres</li> <li>➤ Sensibiliser les particuliers à l'impact qualitatif des forages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour renforcer les exigences de traitement avant rejet au milieu récepteur sur les masses d'eau présentant des impacts cumulés significatifs</a></li> </ul>
	<b>Objectif 2.2:</b> Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achever la mise en place des périmètres de protection de captages</li> <li>➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages non prioritaires identifiés vulnérables (par ex. captages de Solliès-Pont, Puget-Ville, des îles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour protéger les captages vulnérables mais non prioritaires</a></li> </ul>
	<b>Objectif 2.3:</b> Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre un suivi qualitatif des masses d'eau notamment sur les secteurs agricoles du bassin du Réal Martin</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur la capacité d'autoépuration des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivre des néo-polluants et substances dangereuses (notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires)</li> <li>➤ Valoriser la démarche PRO' baie (programme de protection des milieux aquatiques visant à limiter les rejets polluants des entreprises) mise en œuvre dans le cadre du contrat de baie</li> <li>➤ Etudier l'impact qualitatif des forages</li> <li>➤ Etudier le lien entre continuité écologique et qualité des eaux (renouvellement des alluvions)</li> <li>➤ Suivre la conductivité des alluvions et gérer la nappe selon la conductivité au niveau des terres agricoles</li> </ul>	

### 4.3 VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Le volet Milieux aquatiques est transversal et concerne des enjeux assez divers qui sont déterminés par les trois volets Quantité, Qualité et Inondations. Sur le territoire du SAGE, ces enjeux sont forts. En effet, bien que les outils de protection des espaces naturels soient nombreux, la population piscicole a tendance à diminuer et la ripisylve et les habitats remarquables se dégradent sur plusieurs secteurs du bassin du fait de l'urbanisation croissante et de la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Le scénario 1, qui regroupe notamment les prescriptions du SDAGE et les mesures du PDM, comprend des dispositions pour agir sur les secteurs prioritaires : aménagement/arasement des quatre seuils prioritaires, amélioration de la résilience des milieux sur les espaces identifiés dans l'étude hydraulique et hydromorphologique, gestion des zones humides. On peut donc s'attendre à une amélioration sur les secteurs les plus dégradés et sur les secteurs à forts enjeux (zones humides, zones d'expansion des crues, ...). Cependant, ce scénario manque d'ambition sur plusieurs points. La lutte contre les espèces envahissantes, la préservation de la ripisylve et le rétablissement de la continuité écologique en font partie. Par exemple, le rétablissement de la continuité écologique ciblé sur l'aval du Gapeau pourrait ne pas suffire pour assurer l'augmentation des populations piscicoles. Pour rappel, 158 barrages et seuils ont été recensés sur le bassin versant (Lindenia, 2015).

Le scénario 2 vient combler ces lacunes. Sur la continuité écologique par exemple, il propose d'étudier l'opportunité d'un aménagement/arasement de seuils non prioritaires, en portant toutefois une attention particulière aux impacts sur les échanges nappe-rivière, sur la dynamique hydraulique, ainsi que sur la biodiversité locale (destruction de zones de frayères, etc.). Mais une des principales forces de ce scénario réside dans les dispositions de l'objectif 3.2 qui visent à rassembler les acteurs autour d'un projet commun pour mettre en valeur le milieu naturel. Ces mesures, en plus d'améliorer le cadre de vie des riverains, favorisent l'appropriation des milieux et développent la conscience environnementale des acteurs du bassin. Pour assurer la réussite de leur mise en oeuvre, plusieurs points de vigilance sont à considérer :

- les périodes de travaux doivent être étudiées afin de limiter l'impact sur les milieux,
- la hausse de la fréquentation le long des cours d'eau et ses éventuels impacts (déchets, risque incendie, piétinement, ...) doivent être surveillés,
- En cas de création de zones de baignade officielles, la responsabilité des collectivités est engagée, ce qui nécessite la vérification régulière des normes sanitaires de sécurité.

Cela ne doit pas empêcher la CLE d'être ambitieuse car les bénéficiaires de cet objectif sont nombreux, et assureraient entre autres, la visibilité du SAGE auprès du grand public.

Concernant le scénario 3, trois principes de règles sont proposés. Ils concernent le rétablissement de la continuité écologique, la préservation et restauration des zones humides et la préservation et restauration des zones d'expansion des crues. Ce sont ces deux derniers principes de règles qui sont les plus intéressants pour une amélioration effective de l'état des milieux. En effet, étant donné les coûts induits par le rétablissement de la continuité écologique et les spécificités propres à chaque seuil (rôle dans la dynamique hydraulique, dans le maintien de la diversité piscicole, etc.), le levier réglementaire peut rencontrer plus de difficulté à être activé que le levier incitatif.

***Conclusion : Le scénario 1 comprend des mesures pour permettre une homogénéisation de l'état des milieux en agissant sur les secteurs les plus dégradés. Le scénario 2 génère indéniablement de grands bénéfices pour le territoire et apporte des solutions ambitieuses à l'actuelle faible mise en valeur patrimoniale des ressources en eau et milieux aquatiques. Il permet de reconnecter les milieux au cadre de vie des riverains, pour assurer à long terme des comportements vertueux. Le scénario 3 présente également une réelle plus-value environnementale puisqu'il protège juridiquement les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, ce qui, là aussi permet de garantir une amélioration de l'état des milieux sur le long terme.***

Les tableaux suivants présentent les dispositions pour chaque scénario. Les dispositions indiquées en [couleur et surlignées](#) sont les dispositions relevant de la portée réglementaire du SAGE.

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L'EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT</b>	<b>Objectif 3.1 : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter à l'aménagement rapide des quatre seuils identifiés comme prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier le rétablissement de la continuité écologique avec l'aménagement ou l'arasement des seuils difficilement franchissables</li> <li>➤ Identifier les seuils sans usage et étudier l'opportunité de leur arasement</li> <li>➤ Intégrer la logique aval-amont dans l'aménagement et l'arasement des seuils (au moins pour l'anguille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Instaurer une règle pour améliorer la continuité écologique (identifier des seuils à aménager/arasent)</u></li> </ul>
	<b>Objectif 3.2 : Créer une appropriation du bassin-versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques</b>		<p><b>Rassembler les acteurs autour d'un projet d'aménagement commun pour mettre en valeur les milieux aquatiques du bassin-versant avec l'accord des propriétaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter à la création de zones de baignade officielles</li> <li>➤ Réfléchir à la création d'un sentier de promenade le long du Gapeau et du Réal Martin</li> <li>➤ Mettre en place de manière régulière des opérations de ramassage des déchets aux bords des cours d'eau</li> <li>➤ Sensibiliser à la gestion des déchets pour éviter les dépôts sur les berges</li> <li>➤ Développer l'appropriation des cours d'eau par la pratique de la pêche (ex. no kill)</li> <li>➤ Sensibiliser et former les riverains à l'entretien des cours d'eau (ripisylve, espèces invasives, merlons, déchets, ...)</li> <li>➤ Mener un projet de sensibilisation et d'éducation autour des ressources en eau du territoire : « les droits et devoirs des riverains »</li> <li>➤ Placer des panneaux de sensibilisation sur les espaces à protéger (incitation aux bonnes pratiques)</li> <li>➤ Développer des partenariats pédagogiques avec les écoles, les services jeunesse, les industries, ...</li> <li>➤ Développer un outil spécifique « Gapeau » pour la sensibilisation (Fête du Gapeau créé par le contrat de baie des îles d'or)</li> <li>➤ Organiser des expositions ou concours de photos des milieux et des espèces remarquables</li> <li>➤ Développer une charte des propriétaires riverains</li> <li>➤ Faire un guide pour les services urbanisme à distribuer aux nouveaux accédants</li> <li>➤ Favoriser la création d'une association du bassin-versant du Gapeau</li> <li>➤ Développer une mutualisation de moyen avec les démarches existantes</li> </ul>	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L'EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT</b>	<b>Objectif 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau (restauration de l'hydromorphologie, gestion des espèces invasives, espaces de bon fonctionnement, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau en préservant ou restaurant l'hydromorphologie sur les secteurs identifiés prioritaires dans l'étude lancée par le PAPI d'intention</li> <li>➤ Diminuer la pression polluante identifiée sur les secteurs prioritaires (par ex. zone tampon en sortie de STEP) (cf. volet qualité)</li> <li>➤ Préserver, restaurer et gérer les zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre des actions de renaturation des cours d'eau sur les masses d'eau présentant un paramètre « morphologie » déclassant (ripisylve, méandres, etc.)</li> <li>➤ Suivre et lutter contre les espèces envahissantes</li> <li>➤ Sensibiliser les riverains et les collectivités sur les espèces exotiques et envahissantes</li> <li>➤ Lutter contre les maladies de la ripisylve</li> </ul>	
	<b>Objectif 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude de détermination des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver les réservoirs biologiques</li> <li>➤ Engager des campagnes de prévention autour des zones les plus sensibles (zones humides, masses d'eau dégradées, ...)</li> <li>➤ Protéger les espaces présentant une richesse biologique durant les périodes de reproduction</li> <li>➤ Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs sensibles (mattes et herbiers de Posidonies notamment)</li> <li>➤ Informer sur les macro-déchets (plastiques)</li> <li>➤ Informer les usagers par panneauautage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones humides</a></li> <li>➤ <a href="#">Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones d'expansion des crues</a></li> </ul>
	<b>Objectif 3.5: Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin-versant suite aux résultats de l'étude hydromorphologie lancée dans le cadre du PAPI d'intention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser l'arasement des seuils sans usage</li> </ul>	
	<b>Objectif 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer les connaissances sur les zones humides continentales pour définir une gestion appropriée</li> <li>➤ Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les espaces de bon fonctionnement (étude hydromorphologique en cours)</li> <li>➤ Suivre l'évolution des populations piscicoles, notamment les espèces migratrices sur le bassin-versant – faire un comptage au niveau du barrage anti-sel</li> </ul>		

## 4.4 VOLET INONDATIONS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau porte un Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI) et est co-animateur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Le rôle du SAGE sera principalement d'assurer la coordination entre les différents projets, de manière à ce que les milieux aquatiques soient intégrés systématiquement à la gestion des inondations. Il pourra venir appuyer les actions du PAPI et les orientations de la SLGRI, voire les compléter via sa portée réglementaire. C'est sur les objectifs 4.1 (mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques) et 4.5 (développer une solidarité de bassin) que le SAGE a un intérêt majeur.

Le scénario de base reprend principalement les dispositions du PAPI et de la SLGRI qui concernent l'ensemble des objectifs du volet Inondation. Il est déjà très complet.

Le scénario 2 propose un très large plan de communication et de sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire : agriculteurs, élus, riverains. Ce scénario va également plus loin dans la prise en compte des milieux aquatiques et dans le développement d'une solidarité de bassin (amont-aval et aval-amont).

Le scénario 3 prévoit un principe de règle pour lutter contre l'imperméabilisation des sols sur les zones assurant un rôle de rétention. L'objectif est de maîtriser les impacts sur le foncier pour prévenir les phénomènes de ruissellement qui aggravent les risques d'inondation.

***Conclusion : Le scénario 1 vient appuyer la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI. Il est déjà assez exhaustif et garantit une bonne coordination des projets. Il présente néanmoins quelques lacunes sur l'aspect milieux aquatiques et solidarité de bassin. Le scénario 2 est intéressant pour aller plus loin sur ces deux sujets. Enfin, le scénario 3 complète réglementairement le scénario 1 sur l'objectif 4.2 en prévenant l'aggravation des phénomènes de ruissellement sur le territoire.***

Les tableaux suivants présentent les dispositions pour chaque scénario. Les dispositions indiquées en couleur et surlignées sont les dispositions relevant de la portée réglementaire du SAGE.

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE</b>	<b>Objectif 4.1: Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin-versant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer l'articulation entre le SAGE et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)</li> <li>➤ Préserver ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (cf. volet MA)</li> <li>➤ Inciter à l'entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant (ripisylve, embâcle, ...) (cf. volet MA)</li> <li>➤ Intégrer la connaissance faune/flore dans les projets d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir les techniques de génie végétal</li> <li>➤ Lutter contre les dépôts et déchets sauvages</li> <li>➤ Lutter contre les remblais illégaux</li> <li>➤ Développer les partenariats avec les agriculteurs</li> <li>➤ Réduire l'érosion sur les secteurs à enjeu</li> </ul>	
	Objectif 4.2: Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Compenser l'imperméabilisation des sols</li> <li>➤ Intégrer la doctrine Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) mise à jour avec l'étude hydrologique du bassin versant à tout projet d'aménagement (Règles générales à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des réseaux et ouvrages hydrauliques)</li> </ul> <p><b>Sur les zones agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter aux bonnes pratiques (sens de plantation des rangs de vignes, suppression des remblais, digues, enrochement et réseaux de drainage agricoles, entretien des restanques)</li> <li>➤ Inciter à la réalisation d'aménagement à la parcelle pour réduire l'aléa</li> <li>➤ Optimiser la gestion des canaux en période de crue (martelière)</li> </ul> <p><b>Sur les zones forestières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter au réaménagement des pistes forestières</li> <li>➤ Inciter aux bonnes pratiques de gestion (orientation des bois coupés, etc.)</li> </ul> <p><b>En milieu urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) (cf. volet qualité)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Instaurer une règle pour limiter l'imperméabilisation des sols sur les zones assurant un rôle de rétention des eaux</u></li> </ul>

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE</b>	<b>Objectif 4.3:</b> Développer la culture du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les résidents du bassin versant et les touristes aux risques inondation</li> <li>➤ Sensibiliser les acteurs pour adopter les bons réflexes en cas d'inondation</li> <li>➤ Développer les repères de crues et les Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)</li> <li>➤ Développer les Plans Familiaux de Mise en Sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser un exercice de simulation de crise inondation par an dans chaque commune</li> <li>➤ Développer la culture du risque dans les milieux scolaires, auprès des campings, des entreprises, des gestionnaires de parkings souterrains (Sensibilisation, Plan Particulier de Mise en Sécurité)</li> <li>➤ Former à la conduite à adopter dans les formations pour le permis de conduire</li> <li>➤ Réaliser un plan de communication à l'échelle interbassin</li> <li>➤ Installer des échelles millimétriques avec les dates des anciennes crues</li> <li>➤ Créer un fonds de données sur les crues (photos, chroniques)</li> <li>➤ Organiser une exposition itinérante SAGE et PAPI/exposition en mairie/sur le marché...</li> <li>➤ Utiliser internet pour l'information (ex. Facebook)</li> <li>➤ Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde</li> <li>➤ Etre vigilant au mode de communication utilisé pour que la sensibilisation soit efficace (ex. image choc, message par identification, etc.)</li> <li>➤ S'appuyer sur le bénévolat pour développer la culture de l'eau</li> </ul>	
	<b>Objectif 4.4:</b> Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et des dispositions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur la vulnérabilité des biens et personnes (notamment des équipements et réseaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les acteurs pour éviter les aménagements dans les zones inondables</li> </ul>	
	<b>Objectif 4.5:</b> Développer une solidarité de bassin		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les acteurs à l'importance de la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin-versant</li> <li>➤ Développer des paramètres communs pour l'élaboration ou la révision des Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP)/créer un SDEP commun dans la limite des compétences des collectivités</li> <li>➤ Organiser une gestion de crise intercommunale</li> <li>➤ Mettre en place un réseau vigilance citoyen tout en étant attentif à la question de la responsabilité des usagers du site (VISOV)</li> <li>➤ Améliorer la prévision et la communication avec les particuliers</li> <li>➤ Lutter contre l'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme</li> <li>➤ Intégrer la vision de bassin dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)</li> <li>➤ Inciter les communes à lutter contre les ruissellements</li> <li>➤ Mutualiser les moyens humains et matériels, notamment pour l'entretien des réseaux pluviaux, dans la limite des compétences des collectivités</li> </ul>	

## 4.5 VOLET GOUVERNANCE

Le volet Gouvernance du SAGE vise à définir le pilotage du projet pour assurer sa mise en œuvre effective et son suivi régulier.

Le scénario 1 comprend le minima pour garantir la visibilité de la CLE et du Syndicat sur le territoire et en faire des acteurs incontournables de la gestion de l'eau. Il comprend donc des mesures de communication, de sensibilisation et de diffusion des connaissances.

Le scénario 2 est plus ambitieux sur les objectifs 5.1 et 5.2 et propose une communication et des moyens d'animation plus développés. Il peut être intéressant pour faciliter la mise en œuvre du SAGE si le scénario 2 des autres volets est retenu dans la stratégie, car cela nécessitera le déploiement de leviers incitatifs qui exigent des moyens humains importants.

**Conclusion : Le scénario de base peut suffire pour asseoir le rôle de la CLE et du syndicat en matière de gestion de l'eau sur le bassin versant. Toutefois, selon l'ambition que se fixe la CLE sur les autres volets, il peut être opportun de prévoir des moyens de communication et d'animation supplémentaires afin de garantir l'atteinte des objectifs du SAGE.**

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
<b>VOLET GOUVERNANCE : ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SAGE</b>	<b>Objectif 5.1: Assurer la mise en œuvre efficace du SAGE</b>	➤ Définir une stratégie de communication pour appuyer la stratégie du SAGE	➤ Définir une stratégie de communication du SAGE très ambitieuse (formation, visites de terrain, etc.) ➤ Développer les moyens dédiés à l'animation du SAGE	
	<b>Objectif 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local</b>	➤ Faire vivre le SAGE en assurant la visibilité et légitimité de la CLE et du syndicat ➤ Préparer et accompagner la réforme GEMAPI	➤ Adopter des outils et moyens de mutualisation et de coordination ambitieux à l'échelle du bassin versant	
	<b>Objectif 5.3: Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs</b>	➤ Créer un observatoire de l'eau et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin-versant ➤ Renforcer l'éducation à l'eau et à l'environnement		
	<b>Objectif 5.4: Associer l'ensemble des acteurs à la démarche</b>	➤ Tenir informés les acteurs de l'avancement de la démarche (bulletin, chronique, réunions publiques, etc.)		

## 5. CONCLUSION

L'ensemble de ces scénarios sera soumis au vote de la CLE pour déterminer la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau. Les membres de la CLE se positionneront, pour chaque objectif du SAGE, sur le (ou les) scénarios qui leur paraît (paraissent) répondre au mieux aux enjeux du territoire. La stratégie choisie sera un mix de ces scénarios et reflètera les priorités d'action ainsi que les choix stratégiques, techniques et politiques faits par la CLE. Elle constituera le document de référence pour la rédaction du PAGD et du règlement.

La stratégie du SAGE est présentée dans un rapport spécifique.